

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 1 fr. la ligne
Reclames..... 1 fr. 50
Annonces anglaises..... 1 fr. 50
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

Voir à la dernière heure, en troisième page, la liste du NOUVEAU CABINET

Télégrammes

DE NUIT
Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 29 janvier.

Le cabinet sera fort probablement constitué dans la soirée. L'opinion générale dans les cercles parlementaires, est que M. de Freycinet soumettra demain dans la matinée, la liste de ses collaborateurs au président de la République. Il y a donc lieu de croire que le Journal officiel publiera mardi la composition du nouveau ministère.

La plus grande partie des démarches faites par M. de Freycinet a eu pour objectif de décider à entrer dans sa combinaison quelques-uns des collaborateurs de M. Gambetta. Les plus vives instances ont été faites notamment auprès de M. le général Campenon et de M. Waldeck-Rousseau.

M. de Freycinet aurait tenu à voir conserver le portefeuille de la guerre par M. le général Campenon, qui a reçu un excellent accueil de la Chambre et qui a étudié jusque dans leurs menus détails les différents projets relatifs à la réforme de notre organisation militaire, principalement celui qui tend à la réduction du service militaire à trois ans.

M. Waldeck-Rousseau a été également l'objet de pressantes sollicitations. A cinq heures il a été mandé par le président de la République. Aux avancées qui lui ont été faites de tous les côtés. M. Waldeck-Rousseau a répondu: « Pendant notre passage au pouvoir, on nous a bien abreuvés d'outrages; aucun ne m'a été aussi sensible que celui que l'on me fait en supposant que l'on pourra me détacher de mes amis et collègues. Je n'ai jamais été en désaccord ni avec eux ni avec M. Gambetta. J'ai partagé toutes leurs opinions.

« En quoi ai-je donc mérité que l'on me fasse des propositions qui ont lieu de me surprendre. »

Il n'y a donc plus d'illusions à se faire. Le cabinet démissionnaire était bien homogène. M. Gambetta et ses collègues restent unis dans leur retraite comme ils ont été unis au pouvoir.

M. Léon Say, auquel le portefeuille des finances a été offert, a définitivement repoussé toutes les invitations que lui a adressées M. de Freycinet. On sait que, dans le plan de travaux publics conçu par M. Freycinet, les ressources destinées à subvenir à ces travaux doivent être fournies par une série d'emprunts augmentant dans une proportion toujours croissante. N. Say estime que, dans la situation financière actuelle, il faut renoncer à recourir à ces emprunts sous peine de compromettre à jamais la prospérité dont le pays a joui jusqu'ici. M. L. Say est donc resté inébranlable dans son refus.

M. Charles Floquet maintient sa démission de préfet de la Seine.

On assure que, dans l'entretien de M. de Freycinet et de M. Gambetta, celui-ci aurait déclaré que, sur la question de personnes, il prouverait qu'il a quitté le pouvoir sans amertume, mais qu'il fait toutes ses réserves sur les questions politiques, ajoutant qu'il s'efforcera de réafiser des réformes qu'il considère comme impérieusement réclamées par le pays.

M. Gambetta déposera sur le bureau de la Chambre les projets de réformes élaborés pendant son ministère.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 29 janvier.

Le Télégraphe dit que la cause principale de la chute de M. Gambetta est le manque de notoriété et le peu d'influence parlementaire de ses collaborateurs.

Le Paris trouve étrange que la Chambre veuille remplacer M. Gambetta par M. Jules Ferry, tombé sous l'accusation du pouvoir personnel.

Le National estime que le pays saura bon gré aux députés d'avoir renversé M. Gambetta.

La France demande au futur ministère de s'occuper d'affaires, des réformes demandées

et de renvoyer à plus tard la révision intégrale ou partielle et le scrutin de liste.

La Gazette de France dit que le rôle de M. de Freycinet prouve que la République peut se concilier avec la liberté complète.

L'Indépendant s'étonne que MM. de Freycinet et Jules Ferry fassent partie du même ministère, car ce sont deux personnalités peu conciliables.

La Temps engage le prochain ministère à se débarrasser de tout engagement antérieur pouvant gêner son action; il doit repousser le projet de révision et ne pas perdre de vue que 213 républicains ont repoussé le projet de la commission.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 29 janvier.

Le Times félicite le ministère d'avoir repris les négociations avec lord Lyons, et, malgré le délai que causera nécessairement la crise ministérielle, il persiste à espérer une solution favorable de la question du traité de commerce.

Le Daily-News indique le détail des concessions françaises annoncées hier par lord Lyons: mais il ajoute qu'elles sont encore si loin des demandes anglaises pour les cotonnades et les lainages de Bradford, que l'attente paraît improbable. Le Standard, très pessimiste, déclare que la réponse de la France est entièrement défavorable.

Le Popolo romano combat les attermoiements suscités à Rome par les protectionnistes pour retarder le vote du traité de commerce avec la France; il conseille la discussion immédiate du traité, bien que le Sénat français, pour des raisons plausibles de procédure parlementaire, n'ait pas encore voté le traité.

Une dépêche de Lisbonne, en date du 29 janvier, porte que la Chambre des députés du Portugal a adopté par 89 voix contre 9 le traité de commerce avec la France.

Les négociations pour la conclusion du traité franco-suisse sont retardées par la crise ministérielle.

Informations

Paris, 29 janvier.

Le Journal officiel annonce que M. Charmes est nommé directeur du secrétariat et de la comptabilité au ministère de l'instruction publique.

M. Pallain, conseiller d'Etat, est nommé directeur du contentieux et de l'inspection générale de la statistique, de l'ordonnancement et agent judiciaire du Trésor au ministère des finances.

M. Durrieu, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Oise, est nommé secrétaire général du gouvernement général de l'Algérie.

MM. Fiessinger et Péphan sont promus capitaines de frégate; MM. Gros et Chocheprat, lieutenants de vaisseau.

M. Besnard, chef d'état-major du capitaine Gougeard, est promu commandeur de la Légion d'Honneur.

M. Ghien du Collet est nommé suppléant du juge de paix à Lamure (Isère).

M. Verrière est nommé à Heyrieux.

M. Guillot est nommé à Rive-de-Gier.

M. Challemel-Lacour est attendu aujourd'hui à Paris, venant de Londres, d'où il a été appelé par télégramme.

A la suite de la nomination de M. le contre-amiral Pierre au commandement en chef des forces de terre et de mer, M. Le Myre de Villers aurait offert par deux fois sa démission.

Cette démission a été refusée. Le contre-amiral Pierre devait partir le 5 février pour la Cochinchine, mais on s'accorde à croire que le nouveau ministre de la marine apportera des modifications dans la situation de cet officier général.

On va élever à Landrecies, sa ville natale, une statue au grand colonisateur Duplex.

C'est lui qui projeta tout le système de colonisation dont les Anglais ont profité pour l'Inde.

Créé gouverneur de Pondichéry et directeur général des comptoirs français de l'Inde en 1742, il força en 1746 les Anglais à lever le siège de Pondichéry.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle, qui mit fin aux hostilités, il poursuivit ses conquêtes et obtint Masulipatanam et un accroissement de territoire pour Karikal et Pondichéry. Il était arrivé à gouverner 30 millions d'hommes et une étendue de 200 lieues de côtes sur 60 de profondeur; mais pour soutenir les attaques des Mahrates et des officiers anglais Clive et Lawrence, il aurait fallu des troupes, de l'argent. L'apathique Louis XV aime mieux signer le traité honteux de Madras; en 1754, par lequel nous abandonnions toutes nos possessions.

Duplex fut rappelé et mourut dans la misère. Les Anglais ont souvent reconnu que, si Louis XV l'avait soutenu, l'Inde appartenait aujourd'hui à la France. Bienfaits de la royauté!

EN AFRIQUE

Tunis, 29 janvier. — Une bande d'Arabes a attaqué, près de Torsbour, quelques douars et les a razzés complètement.

BULLETIN DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

ABEL & BERTHE

L'accusation était plausible... Comment démentir son inanité?... Paul, l'honnête homme d'excellence, pouvait être perdu, deshonoré, condamné, envoyé au bagne... Mais Paul Leroyer savait qu'il serait inflexible.

XXXIII

Il fallait rembourser six mille francs, le lendemain avant minuit, ou se brûler la cervelle pour payer le cour d'assises.

Rembourser!... Comment?... Cette seule personne consentirait peut-être à le faire en aide à Paul, c'était son oncle, le médecin de Brunoy...

Angèle exprima cette idée. Paul refusa d'a-

bord de l'accueillir... La démarche lui sembla trop pénible et serait sans doute inutile.

La jeune femme supplia au nom de ses enfants dont il fallait sauver le père.

Paul Leroyer céda et promit de partir le lendemain au point du jour.

Au moment où il faisait cette promesse, Claudia Varni mettait à la poste la lettre adressée au docteur Leroyer et dont nous connaissons le contenu.

Le matin de ce même jour, le spadassin Corcelli avait trouvé moyen d'insulter si gravement au bois de Boulogne le duc Sigismond de la Tour-Vaudieu, qu'un duel devait avoir lieu le lendemain.

En 1837, aucun chemin de fer ne conduisait à Brunoy. Paul se dit qu'il marcherait plus vite que la patache et ne mit que trois heures pour arriver au but de sa course.

Le bon docteur venait de recevoir la prétendue lettre de Sigismond et, ne pouvant révoquer en doute son authenticité, il l'avait jetée au feu en se promettant d'en exécuter de point en point les prescriptions.

Au moment où Paul Leroyer partait de Paris, le duc de la Tour-Vaudieu, après avoir passé une partie de la nuit à écrire dans son cabinet, mit sous enveloppe les pages qu'il venait de remplir.

Sur cette enveloppe il traça ces mots:

« CECI EST MON TESTAMENT. »

Une seconde enveloppe reçut cet important dépôt.

Le duc la scella d'un cachet de cire à ses armes et écrivit l'adresse du docteur Leroyer, puis il sonna son valet de chambre et lui dit:

— Vous voyez cette lettre... Si je ne suis pas rentré à midi, ou si je ne vous ai pas fait donner contre-ordre d'ici-là, vous la mettez à la poste.

— Oui, monsieur le duc.

Les témoins de Sigismond arrivèrent.

On partit.

A huit heures dix minutes le duc de la Tour-Vaudieu, pair de France, tombait mortellement frappé par l'Italien Corticelli.

Paul Leroyer, à peu près à la même heure, entra chez son oncle.

Le docteur fut épouvanté par la physionomie sinistère de son neveu.

Il l'interrogea avec une si touchante tendresse que Paul trouva beaucoup plus facile qu'il ne le croyait lui-même d'expliquer le but de sa visite.

Qu'on juge de son ivresse lorsqu'il entendit son oncle s'écrier:

— Eh bien, quoi de plus simple?... Il te faut de l'argent... J'en ai... En te le donnant tout de suite, c'est une avance que je te fais sur ton héritage futur... Je mets quatorze mille francs à ta disposition...

Quatorze mille francs!

Paul était sauvé... bien complètement sauvé cette fois...

Lorsque Paul se fut éloigné, le docteur dit à son cocher:

— Conduisez-moi d'abord à l'extrémité de la

rue de Rivoli, près de la place de la Concorde.

Paul Leroyer s'était dirigé vers le boulevard Beaumarchais où il pensait se procurer facilement une voiture, mais une pluie fine commençait à tomber et les fiacres avaient été pris d'assaut en un instant.

Il trouva les stations désertes.

Aller à pied de la Bastille à Courbevoie, ne se pouvait guère, surtout pour un homme fatigué déjà par la longue course du matin.

Le neveu du docteur suivit la ligne des boulevards, dans la direction du Chât-au-d'Eau, appelant au passage les cochers de voitures de place; mais ces derniers, dédaigneux comme ils le sont à peu près tous par les mauvais temps, ne prenaient même pas la peine de lui répondre.

Enfin, sur la chaussée du boulevard du Temple, presque en face de l'agglomération de théâtres que formaient à cette époque la Gaité, les Folies-Dramatiques, les Délassements-Comiques, les Funambules, le Petit-Lazary et le Cirque, il vit briller les lanternes rouges d'un fiacre jaune à dix chevaux qui semblait chercher fortune.

Paul courut à ce fiacre, l'arrêta, ouvrit la portière et sauta dans l'intérieur.

— A la course ou à l'heure, bourgeois? — demanda le cocher.

— A l'heure...

— Où faut-il vous conduire?

— A Courbevoie...

— Tonnrière! en voilà un ruban de queue! Enfin on tâchera d'arriver, mais les pauvres

Nos généraux organisent des corps indigènes pour la protection des campagnes.

Le bey s'est plaint vivement à notre représentant de l'attitude d'une partie de la presse française à son égard, au sujet de l'arrestation de Taieb-Bey.

Tunis, 29 janvier. — Sur les observations de nos généraux et de l'autorité consulaire, la municipalité de Tunis va prendre des mesures pour le nettoyage des rues et pour la réfection des routes, dont les pluies trop abondantes et la quantité d'immondices accumulées dans les rues de la ville ont rendu la malpropreté repoussante.

Les boues décomposées répandent une odeur infecte qui pourrait engendrer des maladies.

On a décidé également la construction d'un abattoir et d'un marché.

Mehdia, 27 janvier. — Hier, M. Lavignerie, archevêque d'Alger, est arrivé ici, venant de Monastir, sur le transport la Saône. Il est reparti le jour même pour Sfax.

Les troupes lui ont rendu les honneurs, et la population lui a fait un accueil très sympathique.

LA DÉMISSION DU MINISTÈRE et la presse étrangère

Vienne, 28 janvier.

Le Fremdenblatt publie un article relatif aux votes émis avant-hier par la Chambre des députés de France. En voici la conclusion :

« De tous les ministères qui offrent des garanties de durée, le ministère Gambetta est, malgré tout, celui qui offre les garanties les plus solides ; mais il est probable que la Chambre, malgré son triomphe d'avant-hier, ou peut être précisément à cause de ce triomphe, ne verra pas le retour de M. Gambetta. »

La Gazette allemande pense que tous les Etats qui désirent le maintien de la paix accueilleront provisoirement avec satisfaction la retraite forcée de M. Gambetta.

La Presse considère le vote du 26 janvier comme un verdict qui sera ratifié à l'unanimité par la nation française.

Le Wiener Extrablatt dit que M. Gambetta n'a pas dit avant-hier son dernier mot comme ministre.

Le Tageblatt s'exprime de la manière suivante : « On peut accuser M. Gambetta d'avoir voulu faire d'un seul coup trop de choses et des choses trop grandes ; mais on est forcé de reconnaître qu'il a obéi à une juste inspiration, et qu'il a fait des calculs justes... »

« Si M. Gambetta avait absolument tenu à rester ministre, il aurait vraiment pu se dispenser d'attacher tant d'importance au scrutin de liste ; mais M. Gambetta était entré dans le cabinet pour remplir une grande mission. »

« Sa chute est un grave événement politique pour la patrie. »

Rome, 27 janvier.

Voici un résumé complet des opinions émises par la presse italienne de toutes nuances au sujet de la crise ministérielle en France :

Le Popolo Romano croit qu'il faut chercher la véritable cause de la chute de M. Gambetta dans son caractère ferme, énergique, ennemi des transactions. Sa chute n'est pas, d'ailleurs, définitive ni irrémédiable.

M. Gambetta a prouvé, dans les dernières circonstances, qu'il était un homme d'Etat supérieur, connaissant la France ; il se relèvera plus puissant que jamais.

La Gazzetta d'Italia pense également que M. Gambetta est loin d'être un homme politique fini. Son successeur, quel qu'il soit devra compter avec lui.

L'Opinione dit que le programme de M. Gambetta paraissait trop conservateur aux radicaux trop radical aux conservateurs ; c'est ce qui a causé sa chute.

Le Bersaglière loue M. Gambetta d'avoir donné sa démission aussitôt après avoir su qu'il n'avait pas la majorité. Il croit que l'Italie a peu à espérer d'un nouveau ministère.

La Fanfulla s'exprime à peu près dans le même sens.

La Liberta espère qu'à M. Gambetta succédera M. de Freycinet, qui, s'il n'est pas ami de l'Italie, est du moins ami de la paix.

La Riforma trouve que M. Gambetta a manqué d'habileté. Elle croit que, dans ce moment, la chute de M. Gambetta augmente le danger des complications en Europe.

L'Italie dit que tout ce qu'a fait M. Gambetta démontre qu'il a voulu et prémédité sa chute. Avec le moindre esprit de conciliation, il aurait triomphé de toutes les difficultés.

Elle croit que M. Gambetta ne sort pas amoindri du débat. Le pays, qui ne comprend pas les subtilités parlementaires, pensera qu'il voulait simplement des réformes que la Chambre ne lui a pas accordées, et que plus tard il reviendra au pouvoir, dans de meilleures conditions, pour accomplir son programme. M. de Freycinet et M. Léon Say ramèneront, en attendant, le calme dans les esprits.

Etranger

Allemagne

Berlin, 29 janvier. — On sait qu'il a été question, en Allemagne, d'une exposition universelle qui aurait lieu à Berlin en 1885.

Le projet est définitivement abandonné. Hier au Reichstag, M. de Betticher, secrétaire d'Etat, a déclaré que le gouvernement impérial considérait la date de 1885 comme trop rapprochée, et pensait, du reste, que les avantages offerts par une exposition universelle n'étaient pas en rapport avec les frais qu'elle nécessiterait.

M. de Betticher a dit, en outre, que des pourparlers internationaux avaient lieu actuellement en vue de fixer le lieu et la date de futures expositions universelles.

Chili

Washington, 28 janvier. — Une dépêche de M. Trescott, envoyé extraordinaire des Etats-Unis au Chili, adressée à M. Frelinghuysen, secrétaire d'Etat, dit que le Chili accepte les bons offices des Etats-Unis et facilitera une conférence entre M. Trescott et le gouvernement provisoire du Pérou.

Les conditions de paix imposées par le Chili sont une cession absolue au Chili du district de Tarcapaca et une indemnité de guerre de 20 millions de dollars payables en seize ans, par versements successifs.

Pendant ces seize ans, le Chili occupera Arica, et si l'indemnité n'est pas payée, Arica sera cédée au Chili qui prendra, en outre, les dépôts de guano de Loros.

Si le Pérou refusait ces conditions, le Chili déclinerait toute nouvelle offre d'intervention amicale de la part des Etats-Unis.

Les indemnités des députés en Europe

Au moment où il est question d'augmenter le chiffre de l'indemnité, soit les neuf mille francs alloués annuellement à nos députés, et partant à nos sénateurs il nous a paru intéressant de relever de quelle façon sont traités sur ce point les membres des diverses Chambres dans toutes les contrées d'Europe où il existe un Parlement.

En Belgique, les membres de la Chambre des représentants, excepté ceux qui habitent Bruxelles, touchent une indemnité mensuelle de 200 florins (133 fr. 20), pendant la durée des sessions.

Les membres de la première Chambre des Pays-Bas reçoivent, par jour, pendant la session, une indemnité de 8 florins (16 fr. 75).

Ceux demeurant en dehors de La Haye ont droit en plus à 75 cent. (1 fr. 50) par heure de voyage. Les membres de la deuxième Chambre touchent une indemnité annuelle de 2,000 florins (4,233 fr.).

En Portugal, l'indemnité nouvelle des députés est de 100,000 reis (555 fr. 55).

En Suisse, les députés au Grand-Conseil de Berne touchent une indemnité de 20 fr. par jour, avec les frais de voyage en plus. Ceux du Grand-Conseil de Zurich ont un traitement analogue.

En Allemagne, les membres du Reichstag ont simplement le libre parcours sur les chemins de fer de l'empire.

Ceux de la délégation d'Alsace-Lorraine reçoivent 24 marks par jours (25 fr.), et ont droit, en outre, au remboursement de leurs frais de voyage.

Les députés de Bavière touchent, outre leurs frais de voyage, 5 florins (9 fr. 50) par jour, s'ils n'ont pas leur domicile dans la ville où siège le Parlement.

En Prusse, les députés reçoivent une indemnité de séjour et de voyage.

Les députés des deux duchés de Saxe-Cobourg-Gotha, qui n'habitent pas au lieu de réunion, reçoivent 10 marcs (22 fr. 50 par jour) et les autres 6 marcs (7 fr. 50).

Ceux du Wurtemberg reçoivent par jour une indemnité de 9 marcs (12 fr. 35).

Les députés suédois touchent 1,700 fr. par session ordinaire de quatre mois, et 10 couronnes (14 fr.) par jour de session extraordinaire, sans compter les frais de voyage. Les députés norvégiens touchent, outre l'indemnité de voyage, 12 couronnes (16 fr. 95) par jour de session.

Au Danemark, les membres du Rigsdag reçoivent une indemnité de 6 couronnes (8 fr.) par jour et sont remboursés de leurs frais de voyage.

Dans la Basse-Autriche, les membres du comité permanent touchent une indemnité fixée par la Diète. Quant aux députés hongrois, ils reçoivent un traitement annuel de 800 florins (2,000 fr.), plus une indemnité de 6 florins 25 kreutzers (13 fr. 10) par jour de session.

Les députés de la Grèce ont droit à une indemnité de 2,000 drachmes (2,000 fr.) pour chaque session ordinaire. En cas de session extraordinaire, ils ne touchent que des frais de voyage. Les membres qui reçoivent une allocation quelconque du Trésor ne peuvent y ajouter que de quoi parfaire l'indemnité de député.

En Roumanie, les députés reçoivent un billet gratuit de chemin de fer, aller et retour, du lieu de leur résidence à Bucharest. En outre, ils touchent deux ducats d'Autriche (23 fr. 68) par séance.

Enfin, les députés de la Serbie reçoivent une indemnité quotidienne de 8 fr. à partir du jour où ils se déplacent jusqu'au jour où ils rentrent chez eux.

En somme donc, les députés français sont à peu près les mieux traités du continent. Est-ce à dire qu'ils le sont assez ? C'est une question à examiner. Quant aux sénateurs, ce n'est que dans le petit Etat de Brême qu'ils reçoivent une allocation plus forte (32,000 fr.) ; mais y a-t-il assimilation possible ?

L'équipage de la « Jeannette »

Le correspondant à Paris du New-York-Herald communique le télégramme que voici :

Irkoutsk, 28 janvier.

Le gouverneur de Jakoutsk, à la date du 6 janvier, nous envoie la dépêche suivante :

Melville est retourné à l'Archipel de la Léna pour continuer les recherches de De Long et de ses compagnons. Melville est accompagné par deux marins et un nommé Grumbeck, Norvégien, autrefois capitaine du bateau à vapeur la Léna.

Par ordre du gouverneur, le chef du district Verskojansk accompagnera Melville à Boulani, afin d'engager plusieurs Toungoues et Jakoutsks. Les recherches seront faites avec des chiens et des rennes aussi longtemps que l'hiver durera, et après avec des bateaux.

Le sous-officier Kelinkinn, qui parle le dialecte de Toungouche, Grobochoff, de la chancellerie du gouverneur, qui parle l'allemand, accompagneront l'expédition comme interprètes.

Ils organiseront d'autres recherches et établiront des dépôts de provisions et de matériel.

Nelville a reçu, en argent et en approvisionnements, tout ce qui sera nécessaire jusqu'au mois de juillet. Il

bêtes qui sont sur leurs pattes depuis sept heures du matin n'en peuvent plus !... Bourgeois, voici mon numéro... c'est le n° 13... un numéro qui donne la guigne, à ce que disent les bons gens, mais je n'en crois rien, car nous ne nous portons pas trop de mal, les poulets d'Inde, le carabas et moi ! — Pierre Loriot et ses bidets sont connus sur le pavé de Paris !...

Pierre Loriot, — c'est-à-dire le même cocher qui avait amené à Brunoy deux ans auparavant Esther et madame Amadis, fouetta ses haridelles et la voiture roula, cahin-caha, dans la direction indiquée.

Laissons-la rouler et voyons ce qui se passait à la villa de Neuilly.

Georges de la Tour-Vaudieu et Claudia Vardi avaient appris non sans une odieuse joie le résultat du duel ou plutôt de l'assassinat du bois de Vincennes.

A huit heures du soir Claudia, vêtue en homme, se dirigea vers Paris.

Elle en revint une heure plus tard, enveloppée d'un carrick à plusieurs collets, cachant à demi son visage sous les bords d'un chapeau de cuir bouilli, et conduisant un vieux fiacre tout délabré, attelé de deux vigoureux chevaux qu'elle arrêta devant la porte du jardin de la villa.

Du haut de son siège elle prononça une phrase en anglais. Georges était aux aguets. Il ouvrit la porte et la voiture entra dans la cour.

Claudia descendit, franchit le seuil du pavil-

lon et tira d'une poche de son vêtement d'homme un tout petit flacon de cristal et l'une de ces fioles clissées dont on se sert à la chasse ou à la campagne.

— Donne-moi l'une des bouteilles de vin de Madère qui sont dans le placard de la salle à manger, dit-elle à Georges.

M. de la Tour-Vaudieu obéit.

La courtisane remplit aux trois quarts la fiole clissée, puis elle mêla au vin de Madère le contenu du petit flacon.

— A qui destines-tu ce breuvage ? demanda le marquis.

— A Jean-Jeudi... Je crois prudent d'éviter que ce pauvre diable ait la chance de nous rencontrer un jour et la tentation de nous exploiter...

— Tu penses à tout ! bravo !...

On ouvrit la porte de la cave, on mit en liberté le bandit et on lui fit endosser un gilet, un paletot et un chapeau rond apportés par Claudia.

Celle-ci dit ensuite, en lui mettant cinq pièces d'or dans la main :

— Voici la moitié du prix convenu... La besogne accomplie vous toucherez le reste... Nous partons... Venez...

Elle lui fit prendre place sur le siège à côté d'elle et Georges monta dans le fiacre qui se dirigea rapidement vers l'avenue de Neuilly et gagna les Champs-Élysées.

A dix heures moins un quart il s'arrêta sur

la place de la Concorde, non loin du Pont-Tournant.

A cette époque les lampadaires à gaz n'existaient pas encore pour l'éclairage de Paris. La place était sombre et déserte, la pluie tombait froide et pénétrante.

Georges ouvrit la portière, sauta sur le pavé boueux et se dirigea vers le Pont-Tournant qui donnait accès, comme on le sait, dans le jardin des Tuileries.

Le docteur Leroyer n'était pas arrivé.

Georges attendit.

XXXIV

Quelques minutes s'écoulèrent puis, comme dix heures sonnaient à l'horloge du Palais, Georges entendit un bruit de pas.

— Ce doit être le médecin... pensa-t-il.

C'était bien en effet le docteur Leroyer tenant dans ses bras et pressant contre sa poitrine l'enfant de Sigismond.

Il s'arrêta à deux pas de Georges qui, malgré l'obscurité, le reconnut ou plutôt le devina et lui dit :

— Vous êtes sans doute, monsieur, la personne que j'ai mission d'attendre...

— Quelle personne attendez-vous ? demanda prudemment l'oncle de Paul.

— Le docteur Leroyer, de Brunoy...

Le marquis ajouta d'une voix plus basse, en se penchant vers son interlocuteur :

— Et moi, je suis le serviteur dévoué, l'homme de confiance de M. le duc Sigismond de la Tour-Vaudieu...

avec lui des hommes en nombre suffisant pour les recherches par cinq routes séparées.

Dannenhauer et ses neuf compagnons sont attendus à Jakoutsk aujourd'hui.

Constructions navales en Allemagne

Les chantiers maritimes de l'Allemagne, surtout ceux de la mer Baltique, pour la construction de grands navires en fer, destinés tant à la marine militaire qu'à la marine marchande, ont pris depuis une dizaine d'années un grand développement. Avant 1870, les frégates cuirassées ont dû être construites sur des chantiers anglais ou français ; aujourd'hui, les chantiers allemands construisent les plus grands cuirassés sans le concours de l'étranger. Ainsi, dernièrement encore, une grande frégate cuirassée, commandée pour la Chine, a été lancée à Kiel.

Les chantiers appartenant à des particuliers sont en pleine activité. Dans les cinq dernières années, le chantier de Rostock a fourni au gouvernement russe quatre ou cinq vapeurs en fer, faisant le service sur la mer Caspienne et chauffés au moyen du pétrole. Ces navires sont transportés de Saint-Petersbourg sur les bords de la mer Caspienne, par la voie des lacs, des canaux et de la Volga.

Les chantiers de Gardon construisent en ce moment plusieurs bateaux à vapeur pour les Etats-Unis de l'Amérique du Sud, et ceux de Flensburg pour le cabotage chinois. Sous ce rapport aussi, l'Allemagne fait de plus en plus concurrence avec l'Angleterre.

La Gazette nationale annonce que le gouvernement prussien a l'intention d'adopter à ses représentants diplomatiques à l'étranger, à partir du 1^{er} avril prochain, des ingénieurs-architectes, chargés de le renseigner sur les grandes constructions projetées dans les pays étrangers et sur les progrès accomplis dans la construction. Un premier crédit de 30,000 fr. est demandé pour la réalisation de cette idée, qui doit à bord trouver son application à Paris et à Washington.

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du Républicain du Rhône)

ISÈRE

Grenoble, 29 janvier. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville s'est réuni en séance extraordinaire vendredi dernier, sous la présidence de M. Edouard Rey, maire.

Le procès-verbal de la séance précédente a été adopté.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil a autorisé l'administration à faire étudier le projet de construction d'une nouvelle halle sur l'îlot central de la place Vaucanson, agrandie.

Le conseil a passé à la discussion du projet de budget de 1882, au sujet duquel M. Durand-Savoyat a fait, au nom de la commission des finances, un rapport dont toutes les conclusions ont été adoptées avec quelques modifications.

L'ensemble du budget a été arrêté ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires.....	1 703.552
Recettes extraordinaires.....	3 552.400
Total des recettes.....	5 255.952
Dépenses ordinaires.....	1 544.926
Dépenses extraordinaires.....	3 711.025

Balance exacte... 5 255.952

Félicitations à l'Ecole normale. — M. le ministre de l'instruction a adressé des félicitations au personnel de l'Ecole normale pour sa brillante conduite lors de l'incendie de l'Abbaye-les-Bains.

Ces paroles ne laissaient pas de place au docteur au soupçon.

— C'est bien, monsieur, répliqua le vieillard, je suis à vos ordres.

— Venez, une voiture nous attend...

Le docteur Leroyer suivit Georges et monta avec lui dans le fiacre conduit par Claude et reprit aussitôt la route de Neuilly.

A trois cents pas en arrière roulait un autre véhicule ; c'était le fiacre n° 13, conduit par Courbevoie le neveu du médecin.

Les deux bidets de Pierre Loriot, littéralement surmenés, aux trois quarts fourbus, ne se tenaient plus sur leurs jambes. Ils avançaient par saccades intermittentes et c'est à peine qu'ils évitèrent des avalanches de coups de fouet les galeux soient par instants pour quelques secondes.

A la porte Maillot la distance entre les deux voitures n'était plus de trois cents pas, mais de six cents...

Paul Leroyer, qu'exaspérait une marche si lente, trébuchait au fond de son fiacre.

Enfin la longue avenue fut parcourue presque tout entière, mais à cent mètres environ de la tête du pont de Neuilly les haridelles de Pierre Loriot s'arrêtèrent brusquement.

Le cocher du fiacre n° 13 eut de nouveau recours à son fouet pour les remettre en marche et ils s'agitèrent convulsivement sous la main des coups, mais sans avancer, et l'un d'eux, glissant des quatre pieds sur le pavé boueux, se battit et brisa dans sa chute l'extrémité de son mou.

(A suivre)

L'enseignement religieux

Une nouvelle circulaire de M. le ministre de l'instruction publique vient de paraître au Journal officiel : elle s'adresse aux recteurs, relativement à l'enseignement et aux exercices religieux dans les lycées et les collèges. M. Paul Bert ordonne aux chefs d'établissements d'enseignement secondaire de tenir un registre spécial, sur lequel, à côté du nom de chaque élève seront portées, sous la signature du père ou de son représentant autorisé, des réponses aux questions prévues ci-dessous :

1. M. désire-t-il, oui ou non, que l'élève....

2. Quel enseignement ?... Quels exercices ?...

Indiquer le culte.

Les inscriptions aux registres seront obligatoires à partir de la rentrée prochaine, en octobre 1882.

Quant aux prières du matin et du soir, elles sont maintenues. Les élèves ne participant pas aux exercices religieux assisteront ; ces exercices étant assez courts, ce serait compliquer inutilement la surveillance que de diviser deux fois par jour chaque étude en plusieurs sections.

Enfin, la préparation à la première communion prenant parfois une extension excessive, M. le ministre prie les recteurs de faire comprendre à MM. les aumôniers que le travail de chaque jour peut se concilier avec la piété la plus haute et que les retraites ont une portée morale d'autant plus efficace qu'elles seront plus prudemment limitées, moins oisives et mieux remplies.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Lundi 30 janvier, 30^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 35 ; coucher 4 h. 52. Les jours augmentent de 2 minutes.

Ephéméride (1879) : Jules Grévy est nommé président de la République.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le tribunal de commerce a prononcé samedi soir, sur la demande d'un créancier, de l'une des charges d'agent de change de notre ville, la mise en liquidation judiciaire de la chambre syndicale autrement dit du Parquet de Lyon tout entier, qui est collectivement solidaire. C'est M. Dammour, avoué, comme liquidateur, fonctionnant sous la surveillance d'une commission de cinq membres, savoir :

MM. Théodore Cote, Arthur Brolemann, Henri Rolland, Emile Fougasse, Mathieu Thomasset. Le liquidateur a mission de régler tous les comptes de la chambre syndicale, tant avec les agents de change qu'avec les tiers qui ont contracté avec elle.

On espère que cette liquidation aboutira à un concordat entre la corporation des agents de change et ses créanciers.

Pour réunir les ressources nécessaires à l'exécution des engagements que comportera ce concordat, on étudie un projet d'emprunt pour lequel l'appui du gouvernement paraît acquis, grâce aux efforts de M. Andrieux auprès du chef de l'Etat.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps la circulaire suivante, concernant les sociétés de tir et de gymnastique :

Par deux lettres collectives des 26 juillet dernier, n° 31-11, et 21 octobre suivant, n° 40-15, mon prédécesseur vous a fait connaître que le dépôt de garantie à réaliser par les sociétés de gymnastique et de tir pour les armes qui leur sont prêtées par les magasins de l'Etat était réduit à 25 fr. par arme.

Il m'a paru convenable, pour donner à ces sociétés une nouvelle preuve de la bienveillance de l'administration de la guerre, d'abaisser encore le montant de ce dépôt, et j'ai décidé, à la date de ce jour, que ces sociétés n'auraient plus à consigner, à l'avenir, qu'une somme de 15 fr. par arme à la Caisse des dépôts et consignations.

Des mesures vont être prises pour la régularisation des dépôts antérieurement effectués à ce titre par les diverses sociétés.

M. le ministre du commerce et des colonies adresse aux préfets une circulaire dans laquelle il prescrit l'envoi de rapports périodiques sur la situation commerciale et industrielle du pays, et, de plus, donne des règles pour rendre uniformes ces rapports, qui jusqu'à présent ont été rédigés chacun sur une base différente, et ne contenant souvent que des indications vagues. Ces rapports devront arriver au plus tard le 18 de chaque mois.

Un résumé sommaire paraîtra vers le 25 au Journal officiel, donnant la situation de l'industrie et du commerce pour la dernière période mensuelle.

Une commission de l'hygiène des écoles vient d'être instituée au ministère de l'instruction publique.

Cette commission est chargée d'étudier les questions relatives soit au mobilier scolaire, soit au matériel d'enseignement, soit aux méthodes et aux procédés d'instruction dans leurs rapports avec l'hygiène.

Elle résumera ses travaux dans un projet de règlement d'ensemble à soumettre au conseil supérieur.

M. de Lachevardière de Lagrandville, lieutenant-colonel au génie hors cadre, employé à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14^e corps d'armée, est nommé à l'emploi de chef d'état-major de la 28^e division d'infanterie (14^e corps d'armée).

M. Putinier, lieutenant au 9^e régiment de cuirassiers, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance du général Grandin, commandant la 4^e brigade de cuirassiers (6^e division de cavalerie).

Par décision ministérielle : M. Vaquand, sous-lieutenant de réserve au 38^e de ligne, passe au 93^e territorial.

M. Auvergnon, sous-lieutenant de réserve au 98 de ligne, passe au 101^e territorial.

M. Berthet, sous-lieutenant de réserve au 93^e de ligne, passe au 108^e territorial.

Par divers arrêtés du ministre des finances sont nommés :

M. Rouyer, ancien capitaine blessé et rétrahi, à la perception de Saint-Vincent-de-Rheims (Rhône), reorganisée, 4^e classe.

M. Laroque, commis à l'administration centrale des finances, à la perception de Saint-Just-en-Chevalet (Loire), 3^e classe.

M. Tugon, conducteur des ponts et chaussées, à la perception de Marcilly-les-Buxy (Aube-et-Loire), 4^e classe.

M. Boudineau, percepteur de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), 2^e classe, à la perception d'Ivry (Seine), 1^e classe.

M. Largenton, ancien capitaine blessé, à la perception de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), 2^e classe.

Par arrêté ministériel du 12 janvier, M. Lacassagne, professeur de médecine légale, est nommé directeur du laboratoire de médecine légale.

M. Joseph Teissier, agrégé, est chargé d'un cours auxiliaire de pathologie interne pendant l'année scolaire 1881-82.

M. Chapuis, agrégé, est chargé d'un cours auxiliaire d'analyse chimique et d'hydrologie pendant l'année scolaire 1881-82.

Par ordonnance de M. le garde des sceaux, M. Jourmel, conseiller à la cour d'appel de Lyon, a été désigné pour présider les assises de l'Ain pour le deuxième trimestre.

Le maire de Villefranche porte à la connaissance des éleveurs et propriétaires de chevaux de la région qu'une station d'étalons sera prochainement installée en cette localité.

Elle se composera de trois sujets 1/2 sang fournis par l'Etat.

Un avis ultérieur indiquera la date exacte de son ouverture qui aura lieu très probablement courant février.

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. organise, à l'occasion du Carnaval de Nice, un train de plaisir de Lyon à Marseille et à Nice. — Un jour à Marseille. — Six jours à Nice.

Prix (aller et retour) : 2^e classe, 31 francs ; 3^e classe, 23 francs.

Aller

Départ de Lyon-Perrache, le 14 février, à 11 h. du soir ; arrivée à Marseille, le 15 février, à 8 h. 30 du matin.

Sejour à Marseille

Départ de Marseille, le 16 février, à 6 h. 30 du matin ; arrivée à Nice, le 16 février, à midi 55.

Retour

Départ de Nice, le 22 février, à 1 h. 30 du soir ; arrivée à Lyon-Perrache, le 23 février, à 4 h. 16 du matin.

On peut se procurer des billets pour le train de plaisir, à partir du 1^{er} février 1882, à la gare de Lyon-Perrache et dans les bureaux succursales de la Compagnie ; rue de Constantin, 5, et rue de la Bourse, 4.

Les gares de Mâcon, Villefranche, Tarare, Saint-Etienne et gares intermédiaires jusqu'à Lyon, délivreront également des billets aux voyageurs qui en feront la demande d'avance, et au plus tard le 12 février au soir. — Pour le parcours entre ces gares et Lyon, les voyageurs, porteurs de ces billets, pourront prendre des billets d'aller et retour dont la validité des coupons de retour sera prolongée jusqu'au dernier train de la journée du 23 février.

On lit dans le Journal de Villefranche :

Le vin du Bugy et du Valromay, de la dernière récolte, à mesure qu'ils se déposent, montrent une très belle couleur, délicieuse à la dégustation ; il justifient le nom qu'on leur a donné : « Le vin des comètes ».

Les Stéphanois et les Lyonnais, dit l'Abeille, sont déjà venus faire emplette dans nos cantons, comme s'ils ignoraient que la liqueur de nos coteaux perd énormément en descendant à Lyon et en étant transportée à Saint-Etienne et autres villes du Forez, — tandis que les produits de nos vignobles gagnent infiniment en montant dans les régions élevées de nos montagnes et du Jura.

Nos vignerons dans leurs celliers, vendent à raison de 110, 115 et 120 fr. la mûconnaise (210 litres), suivant la qualité.

Ces cours ne sauraient se maintenir. Ils fléchiront bien certainement, alors que les vins auront fait leurs Pâques.

Les produits du Midi viendront, du reste, comme chaque année, leur faire concurrence.

Un journal italien dit que le percement du Saint-Gothard va avoir probablement pour résultat de faire passer par la Belgique la « malle

des Indes », c'est-à-dire l'express qui dessert la correspondance entre l'Angleterre, la France, l'Italie et les Indes : jusqu'à présent, il passait par Calais, Paris, Dijon, Modane, Turin, Bologne, le voyage le plus court par mer et le plus direct par train express.

Or, il paraît que le trajet serait raccourci d'une heure et demie en venant par la Belgique. Dans ce cas, l'express portant la « Malle des Indes » partirait d'Ostende pour Brindisi et suivrait la route suivante : Bruxelles (Nord), Braxelles (Quartier-Leopold), Arlon, Luxembourg, Metz, Strasbourg, Bâle, Lucerne, Milan, Modène, pour continuer comme actuellement. Les voitures de l'express seraient directes d'Ostende à Brindisi. Cette question de changement d'itinéraire de la malle des Indes sera probablement résolue dans la conférence internationale.

Une nouvelle application de la photographie à la découverte des pièces falsifiées vient d'être faite en Angleterre.

Un faussaire avait, en imitant l'écriture, ajouté quelques lignes qui modifièrent complètement le sens du texte primitif. Le papier était double ; sur le verso et sur la feuille jointe on n'apercevait que du blanc. Mais un chimiste pensa qu'en écrivant, le faussaire avait dû exercer une certaine pression sur la feuille blanche et que, par conséquent, la photographie révélerait cette trace imperceptible à l'œil.

On photographia le papier blanc et, à la grande surprise des personnes présentes, on vit apparaître en traits peu accentués, mais visibles, un double du texte ajouté. La preuve était faite, et le coupable a été condamné.

La nuit dernière, à trois heures, une scène qui a failli se terminer d'une tragique façon a eu lieu au Jardin-des-Plantes.

Un sieur Faure, âgé de 18 ans, ouvrier coiffeur rue de Fiesselles, a tiré deux coups de revolver sur le nommé Chastagnier,endeur, demeurant montée Saint-Sébastien, 14, heureusement sans l'atteindre.

Les gardiens de la paix du poste de la rue des Tables-Claudiennes accoururent au bruit des détonations et conduisirent au bureau de police les acteurs de ce petit drame.

Le sieur Faure, sur lequel on a saisi un revolver dont quatre coups étaient encore chargés et une boîte de cartouches, affirme qu'il a été assailli par Chastagnier et un de ses camarades, et que d'ailleurs il a tiré en l'air. Chastagnier de son côté, assure que Faure a bel et bien visé avant de tirer, et que rien de sa part ne pouvait motiver sa façon d'agir.

En attendant que la lumière se fasse, Faure a été écroué à la Permanence.

Un sieur Laurent Gérard, chauffeur, demeurant rue Casimir-Périer, 19, pris d'un accès de fièvre chaude, a quitté hier matin son domicile et s'est dirigé vers le bas-port du cours Rambaud, là il s'est jeté dans la Saône.

Quatre heures après on trouvait le malheureux tout mouillé et grelottant de froid et de fièvre sur l'un des bateaux de la Compagnie générale de navigation.

On l'a transporté à l'hôpital.

Un adroit filou a profité hier soir d'un moment où une dame était arrêtée devant les vitrines du magasin des Deux-Pas-ages, pour dérober dans une petite sacoche qu'elle portait au bras un porte-monnaie renfermant un billet de banque de mille francs.

La victime a déposé une plainte au bureau de police, mais sans pouvoir fournir la moindre indication sur l'habile prestidigitateur.

Voici, d'après Lyon médical, le dernier bulletin sanitaire de notre ville :

En dehors de la mortalité en diminution notable cette semaine, nous n'avons aucun changement important à signaler dans la constitution médicale.

Les maladies aiguës et chroniques de l'appareil respiratoire dominent toujours la scène pathologique.

On observe en des proportions variables des laryngobronchites, des bronchites capillaires, des bronchopneumonies, des fluxions de poitrine, des pleurésies et des complications congestives et inflammatoires chez les catarrhiques et les phthisiques.

Les fièvres catarrhales et rhumatismales sont fréquentes.

Du côté de l'appareil nerveux s'observent en plus grand nombre que la semaine dernière des congestions, des hémorrhagies cérébrales et des méningites.

Dans le groupe des maladies épidémiques, mentionnons des rougeoles (surtout à Vaise), des scarlatines, des cas de diphtérie, de fièvre typhoïde, d'érysipèle et de fièvre à oreillons.

Le coefficient mortuaire annuel est de 28,7 par 1,000 habitants ; il était de 35,7 la semaine précédente.

Mortalité de Lyon (population en 1876, 342,815 habitants). Pendant la semaine finissant le 21 janvier 1882, on a constaté 189 décès.

Variole.....	0	Maladies du cœur.....	14
Rougeole.....	3	Entérite, diarrhée.....	4
Scarlatine.....	4	Dysenterie.....	0
Erysipèle.....	1	Cholérine.....	0
Fièvre typhoïde.....	2	Choléra.....	0
Fièvre muqueuse.....	0	Maladies du cerveau.....	29
Fièvre catarrhale.....	2	Maladie de moelle épinière.....	0
Angine couenneuse.....	2	Affections chirurgicales.....	4
Grippe.....	2	Affections cancéreuses.....	6
Affections puerpérales.....	1	Autres maladies aiguës.....	7
Faiblesse congénitale.....	2	Autres maladies chroniques.....	7
Bronchite aiguë.....	7	quelles.....	15
Pneumonie.....	24	Causes accidentelles.....	2
Pleurésie.....	1		
Phthisie.....	31	Naissances.....	175
Catarrhe pulmonaire.....	28	Mort-nés.....	12
Coquechu.....	0	Décès.....	189

Il y a donc eu pendant cette semaine 14 décès de plus que de naissances.

La commission du bal des étudiants rappelle que son bal aura lieu le 4 février 1882, dans la salle du Théâtre-Bellecour.

La commission s'est efforcée de réunir dans cette fête les éléments les plus puissants de distraction. Une magnifique kermesse, à laquelle prendront part les artistes des deux théâtres municipaux, une tombola où les lots les plus originaux seront offerts au public.

Voilà plus qu'il n'en faut pour attirer l'élite de la population lyonnaise, qui a toujours à cœur de montrer à cette occasion sa grande charité et sa sympathie pour les étudiants de ses Facultés.

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marine, envoi gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Hernies, Hémorrhoides, Goutte, Vessie, Matrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

Marchés de Lyon

Lyon, 28 janvier.

Grains

On a payé :			
Blés du Dauphiné.....	30	» à »	»
Blés ordinaires.....	29 50		29 75
Avoines.....	20 50	»	»
Orges.....	20	»	21 50

Farines et sons

Marques supérieures.....	56	»	57 50
Farines de commerce prem.....	53	»	54
Farines — rondes.....	49	»	50
Son de blé blanc.....	16 25		16 50
Gros son de blé tendre.....	13 50		13 25
Recoupes de blé tendre.....	13	»	13 25
Fleurages blancs.....	18	»	19 50
— bis.....	17	»	16 50

Pailles et fourrages

Paille de seigle.....	6 50		6 25
Paille de froment.....	6 50		7
Foin de pays.....	12 25		12 75
Foin de Bourgogne.....	16	»	15 50
Luzeine (suiv. coupe).....	12 50		13
Regains.....	11	»	»

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 janvier.

La fin de la Bourse d'hier avait indiqué une tendance un peu plus satisfaisante. La baisse semblait non seulement enrayée mais encore quelques valeurs avaient pu se relever sur leurs plus bas cours.

Aujourd'hui, ces bonnes dispositions s'accroissent avec plus de fermeté. Les mesures prises jusqu'à présent pour assurer une liquidation régulière semblent devoir rendre la confiance nécessaire pour obtenir des cours de compensation permettant l'exécution des engagements et le règlement des différences.

Les bonnes valeurs du parquet devaient nécessairement profiter de la dépréciation exagérée que leurs cours avaient subi en attirant à elles les capitaux disponibles.

Aussi remarquons-nous la bonne tenue du Crédit foncier à 1,600.

Le 5 0/0 est en hausse de 50 à 114,15.

Le 3 0/0 est à 82,72.

Signalons la fermeté de la Société nouvelle et de la Banque romaine appelée prochainement à une reprise importante.

DERNIÈRE HEURE

LE NOUVEAU CABINET

Paris, 29 janvier, 11 h. 50 soir.

Comme on le prévoyait, le ministère a été définitivement constitué dans la soirée.

M. Léon Say, qui avait d'abord refusé de faire partie de la nouvelle combinaison, a fini par s'y décider, sur les pressantes instances des membres de la haute banque.

Voici la liste définitivement arrêtée :

M. de Freycinet, président du Conseil et ministre des affaires étrangères ;

M. Léon Say, aux finances ;

M. Humbert, à la justice ;

M. Goblet, à l'intérieur ;

M. Varroy, aux travaux publics ;

M. Tirard, à l'Agriculture et au Commerce ;

M. Jules Ferry, à l'instruction publique ;

Le général Lewal, à la guerre ;

L'amiral Jauréguiberry, à la marine ;

M. Cochery, aux postes et télégraphes.

CHOSSES & AUTRES

Pen mettrais la main au feu

On dit souvent, dans le langage familier pour affirmer quelque chose et prouver qu'on le soutient avec une entière conviction, qu'on en mettrait la main au feu. Voici, d'après le *Courrier de Vaugelas*, l'origine de cette expression :

Jusqu'à saint Louis, on eut une manière, bien digne du moyen-âge, de constater la vérité d'un fait dans les cas douteux. L'accusé était obligé de saisir avec la main droite une barre de fer rougie au feu, qu'il devait porter à une distance de neuf à douze pas, ou bien de plonger cette main dans un gantelet de fer qui sortait de la fournaise.

La main était ensuite enveloppée d'un linge sur lequel les juges apposaient leur sceau, et, s'il n'y avait pas de trace de brûlure lorsqu'on levait l'appareil, trois jours après, c'était un signe d'innocence : on était persuadé, dans ces siècles de barbarie, que Dieu devait toujours manifester par un miracle si quelqu'un n'était pas coupable, et l'absence de brûlure, en pareil cas, fournissait une preuve irrécusable.

En présence d'une telle pratique judiciaire, celui qui était sûr de l'existence d'un fait offrait naturellement, pour l'affirmer le plus énergiquement possible, de mettre la main au feu, persuadé que, disant la vérité, il ne pourrait souffrir à la main le moindre dommage. C'est évidemment de là qu'est venue l'expression métaphorique : *J'en mettrais la main au feu*, avec laquelle on sous-entend : s'il fallait en donner la preuve la plus éclatante.

Une exécution aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, le vendredi est, selon l'expression américaine, le « jour du bourreau ».

Sept exécutions capitales ont marqué le premier vendredi de l'année. Une, entre autres, a produit une certaine impression parmi les résidents français d'Amérique.

Le condamné était le nommé Martin Kinkowski ou Kankowski, se disant Alsacien ancien soldat de l'armée française et décoré de la médaille militaire.

Agé d'environ trente-cinq ans, marié et père de deux enfants, cet homme avait été reconnu coupable d'un crime particulièrement odieux.

Ayant fait la connaissance, à New-York, d'une jeune femme allemande, nommée Mina Muller, il avait pris le faux nom de Louis Ketter, s'était dit célibataire et avait décidé cette femme à l'épouser ; c'était en mai dernier.

Le jour même de son mariage, qui avait été célébré, conformément à la loi américaine, sans publications, Mina Muller disparut, et ce fut seulement la semaine suivante, qu'on retrouva son cadavre dans un bois voisin d'Union Hill, village des environs de New-York.

Kinkowski fut arrêté, et, après de longues recherches convaincues, malgré ses dénégations, d'avoir assassiné Mina Muller pour s'emparer de tout ce qu'elle possédait.

Le jury ayant rapporté un verdict de culpabilité, Kinkowski fut condamné à mort.

Il fit alors appel à M. Lefavre, consul général de France à New-York, en se basant sur ses bons états de service dans l'armée française pour obtenir que notre représentant appuyât le recours en grâce auprès du gouverneur de New-Jersey. Le consul général y consentit ; il fit également signer une demande en commutation de peine par le général Boulanger, chef de la mission militaire française aux fêtes de Yorktown.

Le gouverneur de New-Jersey serait probablement intervenu ; mais le jour même, Kinkowski a été pris en flagrant délit de mensonge.

Deux ouvriers qui, selon lui, devaient établir en sa faveur un alibi, furent retrouvés et fournirent, au contraire, des preuves accablantes de sa culpabilité.

Dès lors, toutes les tentatives pour sauver Kinkowski devenaient inutiles, la justice devait avoir son cours.

L'exécution s'est faite avec ordre dans la cour de la prison de Jersey-City, en présence d'une trentaine de personnes.

Kinkowski a, dit-on, avoué son crime au pasteur luthérien venu pour l'assister. Mais sur l'échafaud, il a encore affirmé son innocence. Il est mort avec courage.

Détail curieux : Le shériff avait permis au condamné de disposer de trois billets sur le lieu de l'exécution. Ces billets ont été vendus trente dollars à des curieux, par le pasteur, au profit de la femme de Kinkowski.

Mots de la fin.

Un jeune avocat plaide pour un parricide, et, à bout de bonnes raisons à donner en faveur de son client, s'écrie avec conviction :

— Et en résumé, messieurs les jurés, n'est-il pas naturel que les pères s'en aillent avant les enfants !

Z..., qui protège une impure de la rue Gasparin, apprend que l'objet de ses constantes attentions se rend tous les jours chez un jeune peintre de ses amis.

Après une série d'habiles questions, il finit par apprendre que le Raphaël fait le portrait de la petite dame dans un costume toléré seulement au Paradis terrestre.

— Comment ! s'écrie-t-il, malheureuse ! vous osez poser toute nue !

— Oh ! nous faisons du feu ! répond l'ingénue sans s'émouvoir.

SPECTACLES DU 30 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui lundi, à 7 h. 1/4 « Mignon ».

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui lundi, à 7 h. 1/2 : « Odette ».

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet
Cours du Midi
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Léons.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Folies-Bergères
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures, du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Tous les samedis, bal masqué.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10

AGENCES
A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY
Société anonyme

AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue 3 0/0

A 6 mois 4 1/2 0/0

A un an et au-dessus 5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS
AVANCES SUR TITRES

Gazette

AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc...

On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 48, (près le lycée).

Prix : 8 francs par an

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Walthère, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Cabinet de M. Grillot, régisseur, Grande rue Croix-Roussé, 14.

M. A. Bens ayant vendu le fonds de ouennerie mercerie qu'il exploitait rue Jacquard, 7.

Adresser les réclamations à M. Grillot, dans les 10 jours sous peine de forclusion.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

FUTS VIDES A VENDRE (bordelaises) en très bon état. S'adresser quai de la Guillotière, 24, au deuxième.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

IL A ÉTÉ PROUVÉ

que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourgoin (Isère), Lyon, Achard, cours de la Liberté, 1^{er} étage ; Guilloière ; Bruoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre.

AVIS POUR DETTES

M Jules LAFAY, négociant à Lyon, rue Jean-de-Tourmes, 8, prévient le public qu'il ne reconnaît aucune dette que pourra contracter son pupille M. Clément Tournier, encore mineur, demeurant au droit chez lui, mais sans résidence connue actuellement.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52^e N° par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement : Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

QUINQUINA BRAVAIS

Extrait liquide concentré de Quinquina

TONIQUE, APÉRITIF, RECONSTITUANT

Préparé avec des coques choisies et titrées, très exactement dosé, concentré dans le vide, renferme la quintessence des meilleurs quinquinas. Traitement très économique. Deux cuillerées à café suffisent par jour.

Guérit : Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies, Crampes et Tiraillements d'Estomac. Guérit : Névroses, Névralgies, Affections nerveuses, Fièvres rebelles.

DEP. PRINCIPAL PARIS : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra

On trouve également le Fer Bravais et les Eaux Minérales Naturelles de l'Arèche, SOURCE du VERNET, etc.

DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société

des LAITERIES du RHONE

les Beurres tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhône.

Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.

Beurre fin de table. — 3 fr. 75

Qualités estampillées

A LOUER

JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES

Parfaitement agencé

QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}

S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

50 pour 100 de REVENU PAR AN LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme), Capital : 40 Millions de fr. PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

MOYEN De faire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES 50 POUR 100

Brochure expédiée gratuitement. S'adr. à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14^e Année) 26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)

Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quel ques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et calment de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi afin d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : boîte, 1 fr. 75, demi, 1 fr. Eau, n. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55.000 Souscripteurs à ce jour

11.000 Souscripteurs Militaires



LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V.-A. MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés

Dressés avec les plus grands soins par M. ERHARD **

L'Ouvrage complet formera à vol. in-4^e

de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte

Dués à l'habile crayon de M. H. Clerget **

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES

23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour

et forment le premier Volume

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. franco

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 centimes.

Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET

AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES

1^{re} Versement, 20 fr. ; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 75 fr.

L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions (.000)

pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

FR.

PAR

AN

1

Le Moniteur Financier

Propriété de la SOCIÉTÉ NOUVELLE, Capital 20 Millions

Tous les Samedis SEIZE GRANDES PAGES et tous les Tirages

LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1. | PARIS, 52, rue de Châteaudun.

FR.

PAR

AN

1